

une question nationale irlandaise, à laquelle il fallait prêter l'oreille et qu'il fallait résoudre. Parnell croyait que la chambre des communes était le grand tribunal du pays. Devant ce tribunal il était décidé à porter sa cause et à en appeler au peuple anglais. Conséquemment, il disait en substance à la Chambre des communes: Si vous ne voulez pas prêter l'oreille aux demandes de l'Irlande, alors nous ne vous permettrons pas de discuter les autres questions, dont il sera en notre pouvoir d'empêcher la discussion.

Nous avons là une description du *modus operandi* de M. Parnell et de ses vaillants partisans en 1880. Ils visaient un but—jeter le désarroi dans la besogne parlementaire pour attirer l'attention de l'Angleterre et du monde sur les réclamations de l'Irlande. M. Justin McCarthy continue:

Il avait eu la même inspiration que cette femme, dont il n'avait jamais probablement entendu parler, qui après avoir essayé en vain de faire parvenir au sultan une demande qu'elle voulait lui présenter, alla se placer avec ses petits enfants sur un chemin public par où il devait passer, et se jeta avec ses enfants en avant de ses chevaux, déclarant qu'elle resterait là jusqu'à ce qu'il eût écouté sa demande ou l'ait fait écraser elle et ses enfants sous les pieds de ses chevaux. Telle était le véritable sens de la politique d'obstruction de Parnell.

Monsieur l'Orateur, la situation au Canada n'est pas du tout semblable; elle n'est pas analogue et conséquemment nous ne devrions pas aller chercher des précédents dans le règlement adopté en ces temps troublés par la chambre des communes anglaise afin de restreindre la liberté de parole dans le Parlement canadien. Une situation toute particulière a obligé la chambre des communes anglaise à avoir recours à la clôture et à la guillotine. On a inventé un moyen désespéré pour faire face à une situation désespérée.

Que lisons-nous dans la vie de Gladstone? Mon très honorable ami le premier ministre et mon honorable ami le député de Portage-la-Prairie (M. Meighen) ont cité Gladstone. L'honorable député de Portage-la-Prairie paraissait heureux que le grand Gladstone eût établi la clôture dans le parlement anglais. Que dit l'historien de Gladstone, M. Morley, lorsqu'il parle de cette question? M. Morley, dans sa vie de Gladstone, volume III, page 124, dit:

Les remèdes proposés de temps à autre dans le parlement par M. Gladstone étaient variés, et ont fait le sujet de plusieurs débats acrimonieux et tenaces. Mais le sujet est théorique au plus haut degré, et intelligible seulement pour ceux qui, ainsi que M. Gladstone l'a dit, "passent toute leur vie dans l'enceinte du parlement"—et peut-être même pas intelligible pour tous. On ne trouve rien d'intéressant ou de nouveau dans les mémoires de Gladstone sur la question de la décentralisation ou sur celle de la clôture. Il est tout aussi bien, peut-être de ne pas nous en occuper, nous contentant de faire observer que la nécessité de la clô-

ture a été probablement le changement qui répugnait le plus à M. Gladstone et auquel il a été obligé de se soumettre, forcé qu'il l'a été par le changement dans les conditions sociales et politiques du pays.

Remarquez bien l'expression "qui répugnait le plus." Monsieur l'Orateur, la clôture était un moyen désespéré inventé pour faire face à une situation désespérée; mais ce moyen dont Gladstone a dû se servir était celui qui "répugnait le plus" à son libéralisme innée et à sa conscience. La première fois qu'on a employé la clôture ça été en 1880, lorsque l'Orateur a rappelé à l'ordre, avec inscription au procès-verbal, un député qui faisait délibérément de l'obstruction et déclarait qu'il ne cesserait pas de s'opposer à l'adoption de toutes affaires quelconques. En février 1880, la chambre des communes anglaise décida qu'un député qui serait rappelé à l'ordre par l'Orateur, avec inscription au procès-verbal, pour avoir délibérément fait de l'obstruction, pourrait, sur motion, sans débat, être suspendu, et, après trois rappels à l'ordre, resterait suspendu pendant huit jours. Des élections générales eurent lieu en 1880, et M. Gladstone fut porté au pouvoir par une forte majorité. Il se trouva de nouveau en présence de M. Parnell dont le nombre de vaillants partisans s'était accru de sept à plus de quatre-vingts, et nous savons tous ce qui s'est passé dans la chambre des communes. L'obstruction fut systématisée et, lorsqu'en janvier 1881, le gouvernement proposa un bill pour la protection des biens et des personnes en Irlande, les députés irlandais s'y opposèrent de toute leur force.

Ce fut alors que l'Orateur Brand intervint et mit lui-même fin à la discussion. Le 2 février, M. Gladstone donna avis d'un règlement d'urgence, à savoir que si la chambre déclarait à une majorité de trois contre un que la situation était urgente, tout le pouvoir que possédait la chambre de faire ces règlements serait remis à l'Orateur qui s'en servirait jusqu'à ce qu'il déclarât lui-même que la situation avait cessé d'être urgente. Des scènes violentes eurent lieu, tous les députés irlandais furent expulsés de la salle, mais le règlement d'urgence fut adopté, et finalement mis en vigueur en 1882. Il pouvait être appliqué lorsque plus de deux cents députés le demandaient, ou par plus de cent députés, si moins de quarante avaient voté contre.

En 1887, un gouvernement conservateur arriva au pouvoir. Le Crimes Act fut présenté et le règlement modifié de nouveau. Un député avait le droit, durant le débat, de demander que la question préalable fut posée. On enlevait par là l'initiative à l'Orateur, cela naturellement avec le consentement de la chambre; mais M. Gladstone combattit cette proposition. En